
**Motion pour une résolution
par la commission :**

**LIBE 2 – Commissions des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires
Intérieures 2**

**Comment l'Union européenne et ses Etats membres peuvent-ils assurer l'effectivité du droit à
l'éducation pour les personnes en situation de handicap ?**

Soumise par : ALVES Lauren, BOLLOT Marie, DESJOUIS Angélique, HATSCH Xavier, HOUDOY Grégoire,
LEVILLAIN Clément, MAHAVANDE Romain, RODRIGUES MOCCAND Aurore, SOULE DE LAFONT
Romane, TRAN Mai-Linh, BERGER Mareike (DE), DESCAMPS Marouchka (FR).

Le Parlement Européen des jeunes,

- A. Constatant que 16% des résidents de l'Union européenne (UE), soit 80 millions d'européens, souffrent d'un handicap¹,
 - B. Remarquant que de nombreuses lois concernant les personnes en situation de handicap, particulièrement dans le domaine de l'accessibilité, ne sont pas respectées dans les Etats membres,
 - C. Regrettant que l'accessibilité ne soit toujours pas garantie dans tous les bâtiments scolaires,
 - D. Regrettant de surcroît l'insuffisance du budget alloué à l'adaptation des écoles aux différents types de handicaps,
 - E. Alarmé par l'augmentation de l'exclusion sociale des personnes handicapées dues au grand nombre de discriminations que ces dernières subissent à l'école,
 - F. Estimant que l'inclusion des handicapés dans des classes ordinaires favorise leur intégration sociale,
 - G. Considérant que les professeurs de classes ordinaires ne sont pas assez formés pour dispenser un enseignement aux élèves en situation de handicap,
 - H. Félicite l'intégration des outils technologiques tel que les « *Massive Open Online Course* » (MOOC)² ;
1. Demande à la Commission européenne de renforcer la consultation du « Forum Européen des Personnes Handicapées » dans l'instauration de dispositions législatives relatives aux droits des personnes handicapées ;
 2. Incite la Cour de justice de l'UE à sanctionner une non-application de la législation concernant les personnes en situation de handicap au sein des Etats membres ;

¹ Etude réalisée en 2013 par le Forum Européen des Personnes Handicapées 'European disability forum'. Le Forum Européen des Personnes Handicapées est une ONG indépendante experte des politiques européennes ayant attrait aux personnes en situation de handicap.

² MOOC: Un cours en ligne ouvert et massif constitue un exemple de formation ouverte et à distance en télé-enseignement.

3. Attire l'attention sur l'importance de rendre accessible aux personnes en situation de handicaps tous les bâtiments scolaires et tous les transports scolaires dans la mesure du possible ;
4. Soutient l'attribution de budgets proportionnels aux coûts engendrés par les modifications nécessaires à l'adaptation des milieux scolaires aux personnes handicapées ;
5. Déclare d'un commun accord le besoin accru de sensibilisation, en particulier des plus jeunes, à la situation des personnes handicapées, et ce par le biais de :
 - a) campagnes de sensibilisation dans les médias,
 - b) rencontres avec des personnes en situation de handicap ;
6. Se remet aux avis de spécialistes pour juger, en collaboration avec les tuteurs légaux, quelles scolarisations parmi les classe normales, les classes spécialisées au sein d'un établissement ordinaire et les classes au sein d'un établissement spécialisé sont les plus adaptées à un élève handicapé ;
7. Incite à favoriser au maximum la scolarisation des élèves handicapés dans des classes ordinaires par :
 - a) une formation destinée aux enseignants permettant d'adapter ses méthodes aux personnes handicapées,
 - b) l'augmentation du nombre d'élèves au sein de classes ordinaires ;
8. Réclame, à défaut d'une intégration en classe ordinaire, l'augmentation du nombre de classes spécialisées au sein des écoles ;
9. Appelle à perfectionner les nouvelles technologies, entre autres les MOOC, en les rendant accessible à tout type de handicap.